L'Echo des Battures

Janvier 2026 - N° 38

Bulletin de liaison des adhérents de l'Association des Phares de Cordouan et de Grave

Inquiétudes sur le phare de Cordouan

L'association des phares de Cordouan et de Grave est inquiète : elle a été alertée par un courrier de Monsieur le Préfet de Nouvelle Aquitaine aux cabinets de trois ministères (Intérieur, Ecologie et Culture) sur le mode de gestion du phare de Cordouan.

Depuis 2010, l'Etat a confié au SMIDDEST la mise en valeur touristique et la gestion des gardiens de Cordouan pour 15 ans. Cette convention est arrivée à terme en décembre 2025. Comme cette gestion entraînait un déficit de 200 à 300 000 €, le SMIDDEST a refusé sa reconduction si ce dernier n'était pas pris en charge par l'Etat.

Le Préfet de Nouvelle Aquitaine a donc demandé d'étudier des pistes d'économies, entre autres, en supprimant le gardiennage.

Cette piste est à l'inverse des combats de notre association depuis plus de 40 ans. Sans une présence physique continue au phare, notamment hors période d'ouverture touristique, Cordouan sera livré au vandalisme et au pillage dès le départ des gardiens. Monument historique en 1862, le phare de Cordouan a intégré le patrimoine mondial de l'Humanité en 2021. Le plan de gestion du phare indique clairement une présence permanente de deux gardiens. Enlever les gardiens revient de fait à transférer la charge du gardiennage, ou du non-gardiennage, de son gestionnaire vers l'Etat.

En effet, le service des Phares et Balises devra continuer à assurer la maintenance du phare, et ce seront bien la Gendarmerie, la Douane ou les Affaires Maritimes qui devront se rendre au phare à chaque alerte d'intrusion.

L'association propose des pistes de réflexion pour diminuer les charges de fonctionnement du phare :

- Le SMIDDEST emploie plus de gardiens que les Phares et Balises quand ce dernier avait la gestion du phare. Ne faut-il pas revoir le rythme de rotation des gardiens ?
- Comment justifier la gestion déficitaire de la boutique, alors que les gardiens pourraient en être chargés ?
- La présence d'un agent au niveau de la salle du matériel est-elle vraiment utile pour réguler le flux de visiteurs dans le phare ?
- Comment expliquer l'évolution du coût du transport, bien au-delà de l'inflation ? Ne peut-on envisager à prix constant une baisse du coût du transport et une augmentation du billet d'entrée au phare ?
- Pourquoi gérer le phare de Cordouan depuis Floirac, soit à plus de 110 km, ce qui entraîne des coûts élevés de fonctionnement, alors que des structures support existent à la Pointe du Médoc ?

Sommes-nous prêts à supporter une radiation du classement à l'UNESCO pour non-respect par l'Etat du plan de gestion du monument et du site ?

Les élus sont-ils prêts à supporter le coût médiatique de l'abandon de Cordouan aux pillards qui, immanquablement, œuvreront au déscellement des sculptures et au vol d'objets anciens ?

Qui peut croire qu'une alarme anti-intrusion à Cordouan, avec relais à terre, empêchera le vandalisme, avec les délais d'intervention des forces de sécurité ?

L'association est d'une extrême vigilance sur les suites qui seront données à ces réflexions.

Plus que jamais, l'association doit montrer sa force. Cela passe par un nombre important d'adhésions. Nous comptons sur votre engagement. Merci.

Le courrier ci-dessus vient d'être adressé aux autorités, aux maires et publié sur le Facebook de l'association. Entre nous, jamais nous n'aurions cru à une possible remise en cause du gardiennage au phare de Cordouan ! Comme quoi, notre association a toute sa raison d'être. Peut-être que notre peur est-elle inutile... mais il faut sensibiliser, alerter et rester vigilant.

Quelques dates à retenir pour 2026 :

- *Réouverture du musée le samedi 7 février à 14 h (premier jour des vacances scolaires)*
- *Inauguration de l'exposition temporaire des œuvres de Bernadette Blanc « Un monde plus tard » le samedi 21 février à 17 h.*
- *Assemblée générale de l'association le samedi 11 avril à 15 heures, salle Cordouan, centre culturel du Verdon-sur-mer.*
- *Nocturne au phare de Grave le mercredi 22 juillet, de 19 h à minuit, avec une animation musicale et la restauration sur place.*
- *Nocturne au phare de Grave le jeudi 6 août, dans les mêmes conditions.*

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement pour 2026 ***(à découper)***

M. Mme (Prénom et Nom) : .....

Adresse : .....

.....

Courrier électronique : .....Téléphone : .....

Renouvelle(nt) son (leurs) adhésion(s) à **l'Association des phares de Cordouan et de Grave** pour 2026.

Cotisation individuelle : 15 € Cotisation « couple » : 20 €

Coupon à joindre à votre règlement à : Jean-Marie CALBET - 23 route du Petit Moulin - 33340 Gaillan-Médoc

ou par virement au Crédit Agricole : IBAN - FR 76 1330 6000 3000 0923 7150 121.